



Droits de visite et d'hébergement

Par **gonzag80290**, le **31/01/2010** à **20:31**

Bonjour,
je voudrais savoir comment réagir car je suis séparé de la mère de mes enfants. Nous sommes passés devant le JAF qui a établi la résidence des enfants à mon domicile, elle doit venir les chercher chaque weekend à 18h le vendredi et les ramener le dimanche à 19h. Cependant elle n'en fait qu'à sa tête elle décide de venir les chercher à 21h30 (sous prétexte de travail) le vendredi soir et les ramène le dimanche à l'heure.
Parfois elle refuse même de venir les chercher(toujours une bonne excuse).
Pourtant quand nous lisons le jugement on remarque qu'une personne de confiance peut venir à sa place au cas où elle ne pourrait pas.

Je voudrais savoir quel(s) recours je peux avoir dans cette situation .
Merci par avance de votre réponse

Mr Gonzales

Par **chtimi59**, le **01/02/2010** à **13:33**

bonjour je me permet de vous répondre car j'ai connu le meme souci avec mon ex mari j'en ai informé mon avocat qui m'a dit de faire comme c'était noté sur les papiers du divorce et que si il avait un retard d'une heure pour les weeks ends j'étais dans mon droit de ne pas les donner depuis que j'ai exécuter les conseils de mon avocate il ne vient plus les chercher du tout heureusement pour moi que le plus grand a 14 ans donc n'est plus obligé d'y aller par contre vous pouvez aller au commissariat a chaque retard de sa part pour vous couvrir mais elle doit exécuter ce qui a été fixé par le tribunal

Par **gonzag80290**, le **01/02/2010** à **13:47**

bonjour,

j'ai bien tenté de faire respecter le jugement c'est pourquoi durant les mois de septembre et octobre 2009 elle n'a pas eu les enfants car elle acceptait de les prendre uniquement à 21h30 et cela faisait beaucoup trop tard pour les enfants.

Mais j'ai du lui accorder de venir les chercher à 21h30 car les enfants voulaient la voir ils souffraient de ne plus la voir.

Cependant aujourd'hui elle n'en fait toujours qu'à sa tête, j'ai toujours la solution de lui retirer le droit de visite et d'hébergement mais le souci c'est qu'elle va leur manquer et qu'ils risquent de ne pas comprendre.

Par **chtimi59**, le **01/02/2010** à **18:59**

c'est bien dommage pour tes enfants je comprends que tu fais ce qui est mieux pour eux pouvoir voir leur maman dommage qu'elle ne pense plus à eux sur ce je te souhaite du courage cordialement
christine

Par **gonzag80290**, le **01/02/2010** à **19:35**

merci à toi

cordialement

pascal

Par **Marion2**, le **01/02/2010** à **19:41**

Bonsoir gonzag,

Vous pouvez peut-être demander au JAF qu'au lieu du vendredi soir (puisque la mère prend les enfants tard) elle vienne les chercher le samedi matin ou s'ils ont école, qu'elle les prenne directement à l'école.

Cela perturberait peut-être moins les enfants.

Bon courage à vous.